

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

3^{ème} CommissionN° **CP-2020-8-3-8****Service instructeur**

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté**AVENANT N° 1**

**A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION
ULTERIEURE
N° 83/2019 POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A FEUX SUR LA RD 1
BIS,
RD 11 I ET RD 28 A KAYSERSBERG-VIGNOBLE (KIENZHEIM)
EN ET HORS AGGLOMERATION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 83/2019, à conclure avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE, portant sur la modification du montant de la participation financière départementale à hauteur de 292 000 € TTC et sur la durée des travaux, dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 1 bis, RD 11 I et 28 avec des feux tricolores à l'entrée Est de KIENZHEIM.

Le Département a signé avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE le 23 octobre 2019, une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 1 bis, RD 11 et 28 avec des feux tricolores à l'entrée Est de KIENZHEIM.

Cette convention a été conclue aux fins de déterminer les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage, d'autoriser l'occupation du domaine public routier départemental pour permettre la réalisation des travaux et de définir les modalités de la participation financière départementale et d'entretien ultérieur des ouvrages créés.

Le montant prévisionnel de la participation financière du Département pour la réalisation des travaux sur la partie de la voirie départementale hors agglomération a été estimé initialement à 150 000 € TTC.

Avant la passation des marchés de travaux, des modifications techniques se sont avérées nécessaires au projet d'aménagement du carrefour à feux, à savoir précisément :

- la reprise complète de la structure de la chaussée des RD 1 bis, RD 11 I et RD 28. Ceci n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement de l'estimation initiale. Celle-ci comportait uniquement la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en enrobés à chaud alors que l'auscultation de chaussée a montré qu'il fallait renforcer la structure des voies avec la pose de grave-bitume ;
- une légère extension des limites du projet ;
- la modification de certains panneaux directionnels.

Ces améliorations techniques apportées au projet ont pour conséquence de modifier fortement le montant prévisionnel des travaux pour la partie voirie départementale qui est désormais de 292 000 € TTC détaillé ci-dessous, après ouverture des plis et attribution des marchés.

Travaux sur voirie départementale (en € TTC) :

- Travaux	259 000 €
- Frais annexes	21 000 €
- Impact des mesures sanitaires Covid-19 sur chantier	12 000 €

<u>Total du montant des travaux prévisionnels</u>	<u>292 000 €</u>

La dépense départementale est inscrite au budget du Département de l'exercice 2020 au Programme A111, Chapitre 21, Fonction 621, Nature 2151. Un complément des crédits et des autorisations de programme nécessaires seront votés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 le 23 octobre prochain suite à la présente réévaluation du coût prévisionnel de l'opération globale et en particulier de celui concernant la partie voirie départementale, objet de la convention susvisée.

Il est rappelé, en outre, que la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOLE, en sa qualité de maître d'ouvrage désigné assure le préfinancement de la totalité de l'opération. Comme indiqué dans la convention, elle procède au mandatement des dépenses en TTC et bénéficie du FCTVA.

Par conséquent, l'avenant, proposé en annexe du présent rapport, opère également les deux modifications suivantes :

- le versement de la participation financière du Département s'effectuera selon le coût réel hors taxes des travaux (et non toutes taxes comprises comme indiqué à l'article n° 2.6 de la convention),
- l'article n° 2.4 sur la durée des travaux est complété de la mention "les travaux ont débuté le 2 juin 2020 pour une durée de 4 mois".

Les modalités de versement de la participation départementale demeurent inchangées.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 83/2019, joint au présent rapport, à conclure avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOLE, portant sur la modification du montant de la participation financière du Département et sur la durée des travaux dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 1 bis, RD 11 I et 28 avec des feux tricolores à l'entrée Est de KIENZHEIM ;
- fixer le montant de la participation financière du Département au bénéfice de la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOLE pour la partie travaux sur voirie

départementale à 292 000€ TTC, et noter que les crédits complémentaires et les autorisations de programme nécessaires (pour un montant de 142 000 €) seront votés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 ;

- m'autoriser à signer cet avenant avec la Commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Rémy WITH